

ce • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Réalisations • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Fierté • Présence • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Fierté • Présence • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Fierté • Présence • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence



Rapport annuel 2012-2013



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Table des matières

- 2** Lettres de présentation
- 3** Rapport de la présidente
- 4** Rapport de la directrice générale
- 7** Rapport des activités du Conseil d'administration
- 10** Rapport des activités du comité exécutif
- 13** Renseignements généraux
- 16** Rapport du Bureau du syndic
- 17** Comité d'inspection professionnelle
- 20** Conseil de discipline
- 21** Comité de révision des plaintes
- 21** Conseil d'arbitrage des comptes
- 21** Activités relatives à l'usurpation de titre
- 22** Comité des admissions par équivalence
- 24** Accréditation à la pratique de la psychothérapie
- 25** Comité accréditeur à la médiation familiale
- 25** Comité de la formation
- 26** Activités de formation continue
- 27** Comités d'affaires professionnelles
- 28** Rapport de l'auditeur

Lettres de présentation

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Bertrand St-Arnaud

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Québec, mai 2013

M^e Bertrand St-Arnaud
Ministre de la Justice du Québec, Procureur général du Québec, Notaire général du Québec et
ministre responsable des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,
Denis Leclerc, ps.éd.
Montréal, mai 2013

M^e Jean Paul Dutrisac
Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,
Denis Leclerc, ps.éd.
Montréal, mai 2013

Rapport de la présidente



Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.

Au cours de l'année 2012-2013, l'Ordre a déployé une stratégie proactive visant à favoriser l'appropriation du Projet de Loi 21 (PL 21) autant par les membres que par les publics directement touchés par les impacts de la réserve des activités. Nous avons parallèlement mené de nombreuses actions ayant pour objectif d'accroître la reconnaissance et la visibilité des psychoéducateurs et de leur profession. Ces démarches ont exigé énormément de travail de la part de toute l'équipe de l'Ordre.

En tant que présidente, j'ai transigé avec de nombreux acteurs du monde professionnel, des ministères et des associations d'employeurs et pris position pour respecter l'esprit de la loi, mais aussi pour défendre la spécificité du travail des psychoéducateurs. Cela a eu comme effet, outre de favoriser l'actualisation du PL 21, de développer un réseau de partenariats et des canaux de collaboration importants.

Des projets conjoints sont en cours ou en développement, tant avec l'Association des centres jeunesse du Québec qu'avec des partenaires du monde scolaire et du réseau des centres de santé et de services sociaux. Nous travaillons aussi avec d'autres ordres professionnels pour documenter certains dossiers et juger de la pertinence d'actions de représentations communes auprès des autorités ministérielles. Le partage de nos intérêts convergents et l'élaboration de propositions consensuelles devraient avoir un impact sur le travail de terrain des équipes multidisciplinaires.

Au cours de la dernière année, le dossier sur la formation continue a beaucoup évolué même si une entente de service reste à finaliser. En effet, l'analyse de la situation a amené le Conseil d'administration à conclure qu'un partenariat avec une université dotée des ressources humaines compétentes et de la technologie de pointe serait une avenue prometteuse pour améliorer l'accessibilité et la diversification de la formation continue pour l'ensemble des membres. Cette offre de service renouvelée s'appuiera sur les résultats d'un sondage pour cerner les besoins.

Les activités touchant à la visibilité de la profession respectent le plan de communication et se déploient sur plusieurs plans. Nous sommes plus sollicités par les médias et représentés à des comités de travail conjoints pour l'amélioration des services à la clientèle en difficulté. Dans le futur, de nouveaux moyens seront déployés pour atteindre davantage le grand public.

Pour conclure, je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration et du comité exécutif pour leur vigilance et leur engagement actif dans les différents dossiers de développement de l'Ordre. Je souligne aussi ma profonde reconnaissance à la directrice générale ainsi qu'à toute l'équipe de l'Ordre qui se sont surpassées malgré les nombreuses tâches à accomplir. Finalement, je remercie les membres de tous les comités et les nombreux bénévoles engagés dans les activités de l'Ordre.

Rapport de la directrice générale



Renée Verville, M.A.P., Adm.A.

L'exercice 2012-2013 a été marqué par des dossiers importants ayant des impacts sur l'Ordre. Parmi ceux-ci, l'entrée en vigueur du projet de loi 21 a eu des effets majeurs sur le taux d'activités de la permanence. Dans ce contexte, nous avons apporté des ajustements à nos processus et procédé à un réaménagement des tâches du personnel. Les efforts conjugués de tout le personnel ont permis de continuer à offrir des services de qualité au public et aux membres.

Admission

L'entrée en vigueur du PL 21 s'est traduite par un accroissement significatif des demandes d'admission et des réinscriptions au Tableau des membres. Le service des admissions a donc été particulièrement actif et de nouveaux outils ont été développés pour répondre à ses besoins. Parallèlement, nous avons élaboré des programmes de formation à distance pour permettre aux candidats de compléter les exigences. La complexité accrue des demandes d'équivalence ainsi que le soutien à apporter aux candidats demandant une équivalence ont amené la création d'un poste de coordonnateur aux admissions et au soutien professionnel.

Depuis mars 2012, le comité des admissions par équivalence détient de nouveaux pouvoirs. Les documents et procédures ont été revus en fonction de ces nouveaux pouvoirs et des rencontres ont eu lieu avec le comité afin de bien faire comprendre son rôle.

Activités liées à l'entrée en vigueur du PL 21

Dans le souci de bien informer les membres sur l'entrée en vigueur du PL 21 et ses impacts sur leur pratique, nous avons intégré au site web une section qui lui est réservée. En plus des documents informatifs sur le sujet, des capsules vidéo ont été produites afin de répondre aux questions fréquemment posées. Une formation élaborée sur le PL 21 a été dispensée notamment aux inspecteurs, aux membres du comité d'inspection professionnelle, aux syndicats, à certains formateurs, mais aussi à toutes les universités offrant le programme de formation en psychoéducation, incluant des professeurs et des superviseurs de stage. La formation a aussi été présentée à des psychoéducateurs et psychoéducatrices de plusieurs milieux et régions.

Un réseau de répondants a été créé afin de répondre aux questions provenant des milieux de travail touchés par l'application des activités réservées par le PL 21. Lorsqu'un répondant d'un milieu ne trouve pas la réponse dans le Guide explicatif du PL 21, la question est adressée aux répondants de l'Ordre. Ceux-ci ont été interpellés à quelques reprises et ont eu à clarifier des interprétations, notamment avec l'Ordre des psychologues du Québec, l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Nous avons également produit un avis sur l'impact du PL 21 quant à la pratique des psychoéducateurs en santé mentale.

Mesure pour prévenir la rupture de services

Le PL 21 prévoit qu'une personne non admissible à un ordre qui exerçait les activités réservées avant l'entrée en vigueur du projet de loi peut continuer à les exercer si elle répond aux conditions et modalités déterminées par l'ordre professionnel. Cette clause a amené de nombreuses discussions avec les associations d'employeurs, avec l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec et l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, avant d'en arriver à l'adoption, par le Conseil d'administration de l'OPPQ, d'une résolution prévoyant les modalités d'inscription au registre ainsi que l'adoption d'un Règlement sur les conditions de formation pour les personnes autres que des psychoéducateurs pour l'exercice des activités professionnelles réservées aux psychoéducateurs. L'opération d'inscription au registre a mobilisé des ressources au niveau du soutien technique et suscité de nombreuses demandes d'éclaircissement de la part d'employeurs ou d'intervenants.

Rapport de la directrice générale

Depuis janvier 2013, le public peut consulter, sur le site web de l'Ordre, le registre des droits acquis.

Encadrement et soutien professionnel

Pour mieux guider les membres dans l'exercice des activités réservées, l'élaboration de lignes directrices relatives aux activités réservées a été mise en œuvre. À ce titre, des *Lignes directrices pour l'évaluation du retard de développement* ont été adoptées. Par ailleurs, un groupe de travail formé de représentants de l'Ordre et de représentants de l'Association des centres jeunesse du Québec rédige actuellement des lignes directrices sur les activités réservées touchant plus particulièrement le secteur des centres jeunesse.

La révision du *Code de déontologie* s'est poursuivie tout au long de l'année, en consultation avec les membres. Le *Code de déontologie* a été adopté par le Conseil d'administration en mars dernier et transmis à l'Office des professions. Il devrait entrer en vigueur à la fin du printemps 2013.

Compte tenu de la réserve d'activités, des règlements ont été adoptés pour permettre à certaines personnes d'exercer les activités réservées aux psychoéducateurs, que ce soit les stagiaires ou des personnes inscrites au registre des droits acquis.

La création de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec a donné lieu à la révision de certaines dispositions. C'est ainsi que lors de l'Assemblée générale de 2012, les modes électoraux ont été présentés aux membres avec les impacts de chacun d'eux. Les membres ont voté pour l'élection du président au suffrage universel des membres. Ce changement a amené le Conseil d'administration à modifier le *Règlement sur la représentation et les élections du Conseil d'administration* afin que la date d'entrée en fonction des administrateurs et du président corresponde à la première réunion du Conseil d'administration qui suit l'élection.

Le secteur des affaires professionnelles et celui des affaires juridiques ont connu une hausse importante de dossiers à traiter. Les appels téléphoniques concernant le PL 21 ont notamment occupé les coordonnateurs aux affaires professionnelles de même que la conseillère juridique. Les récentes modifications réglementaires ont fait l'objet de rencontres ou d'appels téléphoniques particulièrement sur le *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice*. L'entrée en vigueur de la norme d'exercice sur la formation continue a fait également l'objet de nombreuses demandes d'information de la part des membres.

Nous avons travaillé à l'élaboration d'un projet de partenariat avec l'Université de Sherbrooke pour la dispense de la formation continue. Ce projet s'insère dans une optique d'amélioration des compétences et se ferait en étroite collaboration avec le département de psychoéducation de cette université.

Nouvelle pratique des psychoéducateurs en médiation familiale

Dès 2001, l'Ordre entreprenait des démarches afin que les psychoéducateurs soient reconnus à titre de médiateurs familiaux. C'est finalement en décembre 2012 que les psychoéducateurs ont été ajoutés à la liste des professionnels désignés par le ministère de la Justice pour pratiquer la médiation familiale. Nous avons donc mis en place les mécanismes permettant l'accréditation des psychoéducateurs. Une formation a été dispensée et les premiers psychoéducateurs ont été accrédités en février 2013. Nous siégeons également au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale.

Rapport de la directrice générale

Gestion

Dans les travaux entourant la modernisation de l'organisation, nous avons retravaillé la politique *Règles d'éthiques et de fonctionnement* afin qu'elle reflète la réalité actuelle, et avons pris soin de spécifier les personnes visées par de telles politiques. À la suite de ce travail, trois nouvelles politiques ont été adoptées soit les *Règles de gouvernance* qui s'appliquent plus particulièrement aux administrateurs et dirigeants, les *Règles de fonctionnement des comités* et les *Règles concernant le Bureau du syndic*. Conséquemment, la politique *Règles d'éthique et de fonctionnement* a été abrogée.

Nous avons revu les frais liés à l'admission, ceux-ci n'ayant pas été revus depuis plus de dix ans. Les frais ont été augmentés afin de tenir compte des coûts réels de l'étude des dossiers. Nous avons également tenu compte des coûts imposés par les autres ordres similaires.

Dans un contexte de développement de l'Ordre, nous avons agrandi nos locaux et procédé à un réaménagement de l'espace.

Un soutien hors-pair

Tout ce travail n'aurait pu se faire sans la précieuse collaboration de tous les employés de l'Ordre. Cette année a demandé un effort particulier de la part de tous et c'est avec enthousiasme et professionnalisme que chacun a continué à offrir des services de qualité, contribuant ainsi à la mission de protection du public. Je remercie chaleureusement tous les employés de l'Ordre. Un merci également aux membres du Conseil d'administration qui m'ont fait confiance tout au long de l'année. Merci également à tous les membres de comités et groupes de travail de l'Ordre, sans qui il serait impossible de réaliser pleinement notre mission, et qui contribuent à faire de l'Ordre un lieu d'appartenance.

Rapport des activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Ordre est composé de 12 administrateurs élus par l'ensemble des membres (dont la présidente ou le président) et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions. Le Conseil d'administration veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre. Le Conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en Assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil d'administration a tenu cinq réunions ordinaires et trois séances extraordinaires.

L'Assemblée générale de l'Ordre 2011-2012 s'est tenue le 31 mai 2012 au Château Royal, à Laval.

Les administrateurs au Conseil d'administration 2012-2013 sont :

Érika Fortin, ps.éd., Section I : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord (mandat se terminant en 2015)

Marc Bergeron, ps.éd., Section II : Capitale nationale et Chaudière-Appalaches (mandat se terminant en 2013)

Brigitte Alarie, ps.éd., Section III : Mauricie et Centre-du-Québec (mandat se terminant en 2015)

Myriam Laventure, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (mandat se terminant en 2013)

Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., Section V : Montréal (mandat se terminant en 2013)

Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, ps.éd., Section V : Montréal (mandat se terminant en 2015)

Claudine Pelletier, ps.éd., Section V : Montréal (mandat se terminant en 2015)

Maryse Beaudoin, ps.éd., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (mandat se terminant en 2013)

Alessandro Orsi, ps.éd., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (mandat se terminant en 2013)

Gabrielle Thivierge, ps.éd., Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (mandat se terminant en 2015)

Richard Chagnon, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (mandat se terminant en 2013)

Jean-Pierre Robin, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (mandat se terminant en 2013)

Administrateurs nommés :

Raoul Desmeules (mandat se terminant en 2015)

Michel Paquette (mandat se terminant en 2013)

Céline Bélanger (mandat se terminant en 2015)

Claude Di Stasio (mandat se terminant en 2015)

Rapport des activités du Conseil d'administration

En matière d'affaires légales et réglementaires, le Conseil d'administration a, notamment :

- adopté :
 - le *Règlement sur les conditions de formation des personnes autres que des psychoéducateurs pour l'exercice d'activités professionnelles pouvant être exercées par les psychoéducateurs* (version française, version anglaise);
 - le *Règlement modifiant le règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des psychoéducateurs*
 - le *Règlement sur la représentation et les élections du Conseil d'administration* tel que modifié;
 - le *Code de déontologie*;
 - le *Règlement modifiant le règlement sur l'assemblée générale et le siège de l'Ordre*;
- adopté les modalités relatives à l'application de l'article 18 du projet de loi 21 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (2009, chapitre 28)*);
- adopté l'avis de convocation pour l'Assemblée générale 2012-2013;
- délégué au comité exécutif la décision de délivrer un permis à un candidat présentant les conditions prévues à l'article 45 du *Code des professions*.
- adopté la procédure devant être suivie par le comité exécutif dans le cadre de la délégation de la décision de délivrer un permis à un candidat présentant les conditions prévues à l'article 45 du *Code des professions*;
- adopté la procédure à suivre pour l'application de l'article 48 du *Code des professions* (expertise médicale);

En matière d'affaires professionnelles, d'orientation et de prises de position, le Conseil d'administration a, notamment :

- adopté :
 - la politique de communication;
 - la politique de commandites et de dons;
 - la politique sur les comités;
 - la politique sur l'organisation des colloques;
 - la politique sur les prix de l'Ordre;
 - la politique d'évaluation des apprentissages;
- continué les travaux pour arriver à un partenariat entre l'Université de Sherbrooke et l'Ordre relativement à la formation continue;
- adopté la norme d'exercice sur la tenue de dossier;
- adopté les *Lignes directrices pour l'évaluation du trouble du retard de développement chez l'enfant*;
- aboli la norme concernant les frais exigibles lors de rendez-vous manqués dès l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie*;
- adopté le plan d'action 2013-2014.

Rapport des activités du Conseil d'administration

En matière d'affaires administratives, le Conseil d'administration a, notamment :

- adopté les états financiers vérifiés 2011-2012;
- nommé Diane Blain-Lamoureux, présidente, Renée Verville, secrétaire de l'Ordre et Jean-Pierre Robin, vice-président comme signataires des effets de commerce;
- nommé Micheline Chassé, directrice des services administratifs, signataire des effets de commerce pour des montants inférieurs à 5000 \$;
- recommandé aux membres de l'Assemblée générale de reconduire le mandat de la firme comptable de Carufel pour l'année 2012-2013;
- adopté l'augmentation des frais relatifs à l'admission des nouveaux membres;
- adopté les prévisions budgétaires révisées;
- adopté la politique sur les conditions d'engagement des inspecteurs;
- adopté la politique sur les conditions d'engagement des contractuels;
- adopté la modification apportée à la politique du Bureau du syndic;
- recommandé aux membres de l'Assemblée générale d'augmenter la cotisation des membres pour l'année 2013-2014 d'un montant de 13,72 \$;
- adopté l'établissement des frais reliés à la réinscription au registre à 75 \$ plus taxes;
- adopté les prévisions budgétaires 2013-2014;
- adopté l'augmentation de 2 % des échelles salariales.

En matière de nominations et de mandats :

- nommé Jean-Pierre Robin comme délégué substitut au C.I.Q.;
- nommé Robert Turbide syndic de l'Ordre et renouvelé son mandat pour trois ans se terminant le 30 septembre 2015;
- nommé Anne-Marie Beaulieu et Jean-François Gauthier, syndics adjoints;
- entériné la décision du comité exécutif concernant la nomination de Louis Roy, administrateur nommé au comité de révision des plaintes;
- nommé Julie De Serres, ps.éd., Renée Giguère, ps.éd., Josée Lehoux, ps.éd., Alain Aubuchon, ps.éd., Jacynthe Boyer, ps.éd., membres du conseil de discipline;
- nommé les scrutateurs pour les élections 2013, soit Monique Nadeau, Geneviève Allard et Julie De Serres

En matière de gouvernance :

- adopté les règles de gouvernance.

Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif est composé de la présidente, du vice-président, de deux administrateurs élus et d'un administrateur nommé. Le comité exécutif est élu annuellement, exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du *Code des professions* et veille aux affaires courantes de l'Ordre.

Réunions

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le comité exécutif a tenu huit réunions régulières. Lors de ces réunions, les administrateurs ont notamment approuvé la liste des candidats admis par la secrétaire générale, ont procédé à l'étude des recommandations du comité d'équivalence et du comité d'inspection professionnelle et fait des recommandations au Conseil d'administration. Les dossiers administratifs et financiers ont été à l'ordre du jour de toutes les réunions.

Les administrateurs au comité exécutif 2012-2013 sont :

- Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., présidente
- Jean-Pierre Robin, ps.éd., vice-président
- Brigitte Alarie, ps.éd., conseillère
- Richard Chagnon, ps.éd., conseiller
- Raoul Desmeules, administrateur nommé

Voici un résumé des principales décisions du comité exécutif

Délivrance de permis et accréditations :

Le comité exécutif a :

- délivré le permis de psychoéducateur à 124 candidats;
- radié les personnes qui n'avaient pas versé les sommes dues à l'Ordre dans le délai fixé;
- délivré 51 permis restrictifs temporaires conformément à l'article 41 du *Code des professions*;
- accordé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie à 12 personnes.

Surveillance générale de la pratique

Le comité exécutif a :

- entériné un rapport de stage;
- imposé des visites de suivi d'inspection;
- prolongé le délai pour compléter des exigences imposées dans le cadre d'un stage;
- autorisé M^e Geneviève Roy à signer un constat d'infraction et à poser tous les actes nécessaires ou utiles pour mener à terme toute poursuite pénale.

Rapport des activités du Comité exécutif

Affaires administratives et financières

Le comité exécutif a :

- adopté le calendrier des rencontres du comité exécutif 2012-2013;
- recommandé au Conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires et la nomination des vérificateurs comptables;
- approuvé les travaux de modification des locaux de l'Ordre;
- entériné le mode d'envoi de l'avis de cotisation aux membres;
- approuvé l'embauche d'un professionnel responsable des admissions et du soutien professionnel;
- approuvé les prévisions budgétaires révisées;
- adopté le montant des frais liés au renouvellement de l'inscription sur le registre des droits acquis;
- choisi l'emplacement pour la réunion annuelle du Conseil d'administration à l'automne;
- délégué à Renée Verville le pouvoir de signer l'addenda au bail dans le contexte d'agrandissement des locaux de l'Ordre.

Affaires réglementaires

Le comité exécutif a :

- nommé un administrateur désigné par l'Office des professions sur le comité de révision des plaintes;
- adopté la procédure émise par la conseillère juridique concernant l'analyse de demande de permis par des candidats ayant un dossier criminel;
- adopté la norme proposée par l'Ordre des psychologues du Québec concernant les stages en psychothérapie;
- autorisé Me Geneviève Roy à signer un constat d'infraction et à poser tous les actes nécessaires ou utiles pour mener à terme toute poursuite pénale.

Affaires professionnelles

Le comité exécutif a :

- nommé les membres du jury pour les prix de l'Ordre 2012;
- nommé les membres du comité de sélection pour la Bourse Jocelyne-Pronovost;
- accordé la bourse Jocelyne-Pronovost;
- appuyé l'organisme Unipsed dans l'élaboration d'une base de données en ligne;
- octroyé un montant de 1000 \$ à Unipsed pour soutenir son projet;
- assumé les frais reliés à la parution supplémentaire de Revue de psychoéducation qui sera publiée au printemps 2014 dans le cadre des 50 ans de la revue;
- adopté l'avis relatif à la pratique des psychoéducateurs en santé mentale.

Personnel de l'Ordre

Direction générale

Renée Verville, M.A.P., Adm. A., directrice générale et secrétaire

Manon Gauthier, adjointe à la direction générale et aux communications

Services administratifs

Micheline Chassé, directrice des services administratifs

Sylviane Besner, adjointe aux services administratifs et réceptionniste

Services juridiques

Me Louise Richard, conseillère juridique (jusqu'au 18 octobre 2012)

Me Geneviève Roy, conseillère juridique (depuis le 17 septembre 2012)

Service des communications

Jaëlle Héroux, M.A., responsable des communications (jusqu'au 5 octobre 2012 – congé de maternité)

Annie Thibodeau, responsable des communications (22 octobre jusqu'au 23 novembre 2012)

Deborah Jussome, responsable des communications (depuis le 7 janvier 2013)

Qualité de l'exercice et développement professionnel

Claude Paquette, ps.éd., coordonnateur à la qualité de l'exercice et au soutien professionnel

Dominique Trudel, Ph.D., ps.éd., coordonnatrice au développement et au soutien professionnel

Jean Hénault, ps.éd., coordonnateur aux admissions et au soutien professionnel (depuis le 12 février 2013)

Mélany Besner, adjointe à l'admission

Pierrette Savard, adjointe au développement professionnel

Renseignements généraux

Profil sociodémographique

Section	Région administrative	Total	
I	Bas-Saint-Laurent (1)	91	242
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	86	
	Côte-Nord (9)	36	
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	29	
II	Québec (3)	210	310
	Chaudière-Appalaches (12)	100	
III	Mauricie (4)	240	402
	Centre-du-Québec (17)	162	
IV	Estrie (5)	310	1007
	Montérégie (16)	697	
V	Montréal (6)	925	925
VI	Laval (13)	145	577
	Lanaudière (14)	199	
	Laurentides (15)	233	
VII	Outaouais (7)	176	360
	Abitibi-Témiscamingue (8)	163	
	Nord-du-Québec (10)	21	
	Hors Québec	26	26
	Hors Canada	10	10
	Total des membres	3 859	

Total femmes	3 263
Total hommes	596

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle
Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	3849	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	10	–	–

Renseignements généraux

Inscription au Tableau au 31 mars 2013

Délivrance de permis	Total
Permis réguliers	189
Permis restrictifs temporaires	127
Permis restrictifs temporaires révoqués	7

Membres inscrits au Tableau (31/03/2012)	3 464
Nouvelles inscriptions	354
Réinscriptions	248
Radiations pour non-paiement	134
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0
Démissions	71
Décès	2
Total des membres au 31 mars 2012	3 859
Permis restrictifs temporaires	148

Classement de cotisation (Date des versements 01/04, 01/05, 01/06 et 01/07)

Catégorie	Total	Cotisation
Membres réguliers	3 091	490,00 \$
Membres recrues, 1 ^{ère} année	195	122,50 \$
Membres recrues, 2 ^e année	112	245,00 \$
Membres recrues, 3 ^e année	98	367,50 \$
Membres inactifs	266	122,50 \$
Membres hors Québec	23	122,50 \$
Membres hors Canada	10	122,50 \$
Membres émérites	3	–
Membres retraités	61	49,00 \$
Total au 31 mars 2012	3 859	

Étudiants associés

Total au 31 mars 2013	333
-----------------------	-----

Renseignements généraux

Répartition des membres selon les milieux de travail

MILIEUX DE TRAVAIL	Total	%
Éducation	1216	35
Primaire	575	
Secondaire	358	
Secondaire - adultes	58	
Centre administratif	73	
Cégep - consultation	32	
Cégep - enseignement	31	
Université - enseignement et recherche	85	
Université - autres	4	
CSSS	675	20
Centres de réadaptation	442	13
en dépendance	59	
en déficience physique	30	
en déficience intellectuelle/TED	353	
Centres jeunesse	512	15
Centres hospitaliers	175	5,5
Organismes communautaires	109	4
Cabinet-conseil	105	3
Petite enfance	45	1
Emploi	46	1
CSST-SAAQ-IVAC-Autres compagnies	17	0,5
Centre de détention	16	0,5
Fonction publique et organismes	47	1
Autres	25	0,5

Rapport du Bureau du syndic

Au cours de la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, 24 demandes provenant du public ou de membres ont été traitées par le Bureau du syndic. Six de ces demandes ont donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête, 17 n'ont pas donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête tandis qu'une est en suspens ou en attente de compléments d'information.

Aucune demande d'accès à l'information en vertu du régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicables aux ordres professionnels n'a été reçue au cours de la période.

Si on inclut les six nouveaux dossiers d'enquête à ceux qui étaient encore actifs au 1^{er} avril 2012, le Bureau du syndic a agi dans 13 dossiers d'enquête au cours de la période visée (voir Tableau 1).

En cours d'année, 11 dossiers d'enquête ont été fermés et trois dossiers ont fait l'objet d'une référence au comité d'inspection professionnelle. Des recommandations ont été adressées aux membres intimés dans six dossiers. Un dossier a fait l'objet d'une demande d'avis au comité de révision des plaintes à la suite de la décision rendue et aucun dossier d'enquête n'a été réglé par conciliation.

Trois plaintes ont été déposées devant le conseil de discipline.

Tableau 1 Bilan des dossiers traités au cours de la période visée				
	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2012	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2013
Enquêtes disciplinaires	7	6	11	2

La nature principale des problèmes soumis à l'attention du bureau du syndic, dans le cadre de ces six nouvelles demandes d'enquête, est présentée au tableau suivant.

Tableau 2 Motif principal des nouvelles demandes reçues au cours de la période (Codes et autres règlements)	
Motif principal de demande d'enquête*	Nombre
Indépendance et désintéressement	1
Qualité de la relation professionnelle	2
Consentement	2
Honoraires	1
Total	6

*Il est à noter que plus d'un motif peut parfois être soulevé par un même demandeur, mais seul le motif principal est ici comptabilisé.

Membres du Bureau du syndic
<ul style="list-style-type: none">• Robert Turbide, ps.éd., syndic• Gilles Bergeron, ps.éd., syndic adjoint• Anne-Marie Beaulieu, syndic adjointe (à compter de décembre 2012)• Jean-François Gauthier, syndic adjoint (à compter de décembre 2012)• Annie Poirier, ps.éd., syndic adjointe• Richard Lachapelle, ps.éd., syndic adjoint

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

En vertu de l'article 112 du *Code des professions*, le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. À cet effet, il procède notamment à la vérification des dossiers, du matériel et du lieu de pratique. Il voit à ce que les normes soient appliquées et que l'exercice respecte celles-ci. Si les circonstances l'exigent, le CIP peut s'adresser au conseil exécutif afin qu'un membre complète un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. La requête du CIP pourrait même avoir pour objet de limiter ou de suspendre le droit d'exercer les activités professionnelles d'un psychoéducateur jusqu'à ce qu'un membre en difficulté ait satisfait aux conditions qui lui sont imposées.

Résumé des réalisations

Pour l'exercice tenu entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, le CIP a tenu cinq rencontres. Durant cette période, il a procédé à l'inspection professionnelle de 195 psychoéducateurs.

Le CIP s'est penché sur le terme du mandat d'inspecteur qui n'avait jamais été fixé. Ainsi, il a été décidé que ce terme sera d'une durée de cinq ans, renouvelable une seule fois. Le mandat d'inspecteur est lié au devoir de maintenir à jour ses connaissances sur la profession, sur les normes et les obligations déontologiques. Le comité recommande également qu'un inspecteur siège au CIP.

L'année 2012-2013 aura également été l'occasion de la retraite pour madame Lucille David et monsieur Robert Scott, deux inspecteurs actifs depuis les débuts. Tous deux se sont distingués par la rigueur et la qualité de leur travail durant plus de dix ans. Ces départs ont donné lieu à l'embauche de deux nouveaux inspecteurs : les psychoéducateurs Céline Lessard et Yves Bouffard. Les deux comptent une solide expérience qu'ils sauront mettre à profit, au bénéfice de la profession.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2012-2013

En vertu de l'article 11 du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle*, le CIP a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2012-2013 et a proposé au Conseil d'administration de l'Ordre les critères de sélection suivants :

- Les psychoéducateurs qui arrivent à cinq ans de pratique;
- Les psychoéducateurs n'ayant jamais fait l'objet d'une vérification;
- Les psychoéducateurs de tous les secteurs qui exercent auprès des personnes atteintes d'un problème de santé mentale.

Comité d'inspection professionnelle

Inspection générale 2012-2013	
Questionnaires transmis aux membres	300
Questionnaires reportés ¹	36 (12%)
Questionnaires annulés non complétés ²	69 (23%)
Questionnaires complétés	195 (65%)

Milieu de pratique - questionnaires	
Pratique privée	3 (1%)
Centres jeunesse et centres de réadaptation	143
Milieu scolaire	125 (42%)
Centres de la petite enfance	1
Milieu communautaire	2
Santé et services sociaux	25 (8%)
Autre	1
Total des questionnaires	300

1. Motifs de report: nouvel emploi, congé parental - retour connu, recherche d'emploi, retour progressif, etc.

2. Motifs d'annulation : erreur de sélection, maladie, congé parental - retour non connu, retraite imminente, emploi autre que psychoéducateur (enseignant, gestionnaire, technicien, autre domaine).

Résultats de l'analyse des questionnaires	
Pratique jugée acceptable	78 (40%)
Visite déterminée	103 (53%)
Le CIP ne peut se prononcer ³	14 (7%)
Référence au syndic	0
Total	195

Milieus de pratique - visites 2012-2013	
Pratique privée	1
Centres jeunesse et centres de réadaptation	36
Milieu scolaire	51
Centre de la petite enfance	0
Milieu communautaire	1
Santé et services sociaux	14
Total	103

3. Le CIP ne peut se prononcer, car le membre n'exerce pas en psychoéducation, mais a quand même complété son questionnaire.

Comité d'inspection professionnelle

États des visites d'inspection au 31 mars 2013	
Répondant aux normes	28
Un ou des correctifs mineurs à apporter	33
Devant faire l'objet d'une visite de vérification (suivi)	7
Référé au syndic	0
Inspection portant sur la compétence professionnelle	2
Transmis au conseil exécutif pour imposition d'une mesure	1
Visite annulée ⁴	3
Rapports à recevoir ⁵	90
Total	164

4. Motif d'annulation de visite: congé de maladie prolongé, changement d'emploi.

5. Comprend les dossiers actifs des années antérieures.

Les membres du CIP pour l'année 2012-2013

Serge Goyette, ps.éd.
Claire Jutras, ps.éd., présidente
Claude Paquette, ps.éd., secrétaire
Mireille Riverin, ps.éd.
Libertad Sanchez, ps.éd.
Réjean Thomas, ps.éd.

Les inspecteurs pour l'année 2012-2013

Yves Bouffard, ps.éd. (à compter de décembre 2012)
Lucille David, ps.éd.
Anne-Marie Delisle, ps.éd.
Serge Goyette, ps.éd.
Céline Lessard, ps.éd. (à compter de décembre 2012)
Rina Petretta, ps.éd.
Robert Scott, ps.éd.

Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le conseil de discipline a été saisi de trois plaintes.

Nature des plaintes :

- Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession pour s'être rendu au domicile du client et avoir consommé de l'alcool avec lui, alors que ce dernier présentait des problèmes de dépendance.
- Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession pour avoir passé du temps au domicile du client, alors qu'aucun motif de nature professionnelle ne le justifiait.
- Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession pour avoir établi des liens intimes, amoureux ou sexuels avec un client du service pour lequel la psychoéducatrice travaillait.

Une plainte a été entendue pour laquelle l'intimé a plaidé coupable : la décision sur sanction a été prise en délibéré et elle n'a pas encore été rendue.

Les deux autres plaintes n'ont pas encore été entendues, mais deux conférences de gestion ont eu lieu pour convenir d'une date d'audience.

Au cours de l'exercice 2012-2013, aucune recommandation n'a été faite au Conseil d'administration et aucune décision n'a été portée en appel du Tribunal des professions.

Membres du comité de discipline

M^e Serge Vermette, président
Yves Bouffard, ps.éd. (jusqu'en septembre 2012)
Jacques C. Grégoire, ps.éd.
Andrée Le Blanc, ps.éd.
Diane Métayer, ps.éd.
Julie De Serres, ps.éd.
Renée Giguère, ps.éd.
Josée Lehoux, ps.éd.
Alain Aubuchon, ps.éd.
Jacynthe Boyer, ps.éd.

M^e Louise Richard, secrétaire (avril 2012 à septembre 2012)
M^e Geneviève Roy, secrétaire (septembre 2012 à mars 2013)

Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le requiert, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel. Une demande d'enquête doit préalablement avoir été soumise au Bureau du syndic.

Au cours de l'année d'exercice 2012-2013, une demande d'avis a été présentée au comité et celui-ci s'est réuni une fois. Dans ce dossier, il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte au conseil de discipline et a suggéré au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Membres du comité de révision des plaintes

Jean Hénault, ps.éd., président (jusqu'en février 2013)
Dominique Martinet, ps.éd. (président à partir de février 2013)
Martine Pageau, ps.éd.
Louise Dépelteau, ps.éd.
Colette Boulanger, ps.éd.
Louis Roy, représentant du public
André Roy, représentant du public

M^e Louise Richard, secrétaire (avril 2012 à septembre 2012)
M^e Geneviève Roy, secrétaire (septembre 2012 à mars 2013)

Comité d'arbitrage des comptes

Absence d'activité en arbitrage des comptes.

Arbitres

Jean Hénault, ps.éd.(jusqu'à février 2013)
Claude H. Pariseau, ps.éd.

Activités relatives à l'usurpation de titre

Nombre d'enquêtes complétées : 5

Parmi les enquêtes menées, une poursuite pénale a été intentée.

Comité des admissions par équivalence

Le comité des admissions par équivalence a pour mandat d'examiner les demandes d'équivalence à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions*, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés* qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, au *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre* et la réglementation de la Charte de la langue française.

Les membres du comité des admissions par équivalence

Suzanne Bernier, ps.éd.,

Rachel Bluteau, ps.éd.

Josée Lehoux, ps.éd.

Dominique Trudel, ps.éd., secrétaire du Comité jusqu'au 12 février 2013

Jean Hénault, à partir du 12 février 2013

Le comité des admissions par équivalence a tenu sept réunions au cours desquelles il a :

- étudié 170 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le Comité a délivré un permis restrictif temporaire pour 127 candidats, a exigé une formation supplémentaire à 154 candidats, a délivré un permis sans condition à huit candidats, et a refusé l'admission à huit candidats ne satisfaisant pas aux exigences;
- étudié la candidature de neuf candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme; le comité a délivré un permis sans condition aux neuf candidats;
- étudié la candidature de 61 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans, le Comité a délivré un permis sans condition à 58 d'entre eux et délivré un permis et imposé un stage aux trois autres candidats.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	1	---	---	1	---
hors du Canada	7	---	6	---	1
au Québec	168	8	145	7	8

Comité des admissions par équivalence

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	---	---
Stage	---	---
Cours et stage	---	6

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	---	---
Stage	---	---
Cours et stage	---	---

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	5	3	2	---
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	---	---	---	---
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	158	127	25	6

Comité des admissions par équivalence

Actions menées pour faciliter la reconnaissance des équivalences

L'Ordre continue d'offrir des activités de formation sur les contenus les plus souvent demandés aux candidats en cours d'admission : programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation, le système professionnel et la déontologie, le développement et l'évaluation de programme.

Pour les candidats à qui le comité des admissions par équivalence (CAÉ) demande d'effectuer un stage de formation pratique, l'Ordre offre un accompagnement personnalisé et fournit un guide de stage complet, dans lequel on retrouve les informations concernant la démarche et la réalisation du stage, l'entente et le plan de stage à établir avec le superviseur.

Activités relatives à la délivrance d'un permis

Demandes de permis	Quantité
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i>)	205
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	205
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	---
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	---
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	176
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	159
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	8

Accréditation à la pratique de la psychothérapie

Le PL 21 réserve depuis le 19 juin 2012, le titre de psychothérapeute et l'exercice de la psychothérapie. L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec accordait jusqu'à cette date des accréditations à la pratique de la psychothérapie. Compte tenu de l'entrée en vigueur de cette disposition de la loi, le comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie a tenu sa dernière réunion au début de juin. Le comité s'est donc réuni à trois reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de 12 membres et ces recommandations ont été entérinées par le comité exécutif.

Au 21 juin 2012, l'Ordre comptait 65 membres accrédités à la pratique de la psychothérapie. De ce nombre, 43 ont obtenu le permis de psychothérapeute émis par l'Ordre des psychologues du Québec.

Le comité accréditeur à la médiation familiale

En décembre 2012, les psychoéducateurs ont été ajoutés à la liste des professionnels désignés par le ministère de la Justice pour pratiquer la médiation familiale.

L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. À ce jour, le comité exécutif a accrédité quatre psychoéducateurs avec engagement.

Membres du comité

Renée Verville, M.A.P., Adm. A.

Me Geneviève Roy, conseillère juridique

Comité de la formation

Le comité de la formation est un comité consultatif qui a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, les questions relatives à la qualité de la formation des psychoéducateurs. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de psychoéducateur.

Le comité de la formation a tenu deux réunions au cours de l'année 2012-2013. Outre les membres du comité, des représentants de toutes les universités offrant les programmes en psychoéducation qui donnent accès à l'Ordre ont participé, à titre d'invités, à ces rencontres. Cela a été l'occasion pour l'Ordre d'informer les universités des projets qu'il poursuit et de solliciter leur contribution possible à ceux-ci. Cette année, il fut aussi question des répercussions du projet de loi 21 sur la formation. Suite à l'entrée en vigueur du PL 21, des rencontres ont été organisées avec les représentants de toutes les universités afin de bien expliquer les impacts de l'entrée en vigueur de cette loi. Le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des psychoéducateurs* a été adopté et est venu modifier certaines pratiques dans les universités. Ce règlement permet aux stagiaires d'exercer les activités réservées s'ils le font sous la supervision d'un maître de stage membre de l'Ordre. Une demande de modification de ce règlement a été faite afin de permettre aux étudiants d'exercer les activités réservées en dehors du cadre d'un stage. Dans le cadre de la demande de modification du Règlement, l'Ordre a demandé de remplacer le mot « maître de stage » par le terme « superviseur », ce qui est plus conforme au langage utilisé en psychoéducation.

Membres du comité de la formation

Représentantes de l'Ordre

Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., présidente de l'Ordre, présidente du comité

Dominique Trudel, ps.éd., coordonnatrice au développement et au soutien professionnel

Représentants de la CRÉPUQ

Thérèse Besnard, ps.éd., professeure à l'Université de Sherbrooke

Isabelle Archambault, professeure à l'Université de Montréal

Sylvain Coutu, ps.éd., professeur à l'Université du Québec en Outaouais

Représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Marie-Claude Riopel

Activités de formation continue

Aux activités de formation inscrites dans le programme de formation continue se sont ajoutées toutes les activités de formation reliées à l'entrée en vigueur du PL 21 ainsi que des activités sur la tenue de dossiers. Au total, il y a eu 14 activités et 224 psychoéducateurs et psychoéducatrices ont participé à ces activités.

Activités tenues	Nombre de séances	Nombre de participants
Achenbach (6 heures)	2	36
Brigance (6 heures)	2	23
Conners (6 heures)	4	80
Développement et évaluation de programmes - avec travaux (45 heures) et Développement et évaluation de programmes (20 heures)	1	2 2
Démarrer une pratique privée (6 heures)	1	18
Normes et responsabilités du ps.éd. en pratique privée (3 heures)	1	7
Introduction à l'Entretien motivationnel (12 heures)	2	21
Introduction à la psychométrie et applications pratiques (15 heures)	1	12
Questionnaire - Feuillelet déontologique (1 heure)	s.o.	326
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance) (20 heures)	s.o.	20
Tenue de dossiers : aspects pratiques (formation à distance) (15 heures)	s.o.	13
Journée de formation continue 2012	1	99
TOTAL	16	659

Comités d'affaires professionnelles

Déficiences intellectuelle/TSA

COMPOSITION DU COMITÉ

Jean-François Bouffard, ps.éd., responsable, S.R. du Sud-Ouest et du Renfort
Stéphanie Labrecque, ps.éd., CSSS du Coeur-de-l'Île
Dominique Lacasse, ps.éd., CRDITED de Montréal
Véronique Longtin, ps.éd., CRDITED de Montréal
Jonathan Pepin, ps.éd., CS de la région de Sherbrooke
Ghitza Thermidor, ps.éd., Hôpital Rivière-des-Prairies
Manon Laflamme, ps.éd., Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais
Claude Paquette, ps.éd., secrétaire du comité

Santé mentale adulte

COMPOSITION DU COMITÉ

Isabelle Dame, ps.éd., responsable, CH Charles-Lemoyne
Isabelle Bourassa, ps.éd., Hôpital Louis-H. Lafontaine
Valérie Côté, ps.éd., CSSS Ouest de l'Île
Sarah Duford, ps.éd., CH Haut-Richelieu
Catherine Beaudet, ps.éd., Institut universitaire en santé mentale Douglas
Yves Champagne, ps.éd., CSSS de Gatineau
Hélène Mineau, ps.éd., CSSS de Laval
Véronique Hénault, ps.éd., Services correctionnels Canada
Anne-Marie Fournelle, ps.éd., Centre Jean-Patrice Chiasson, Sherbrooke
Claude Paquette, ps.éd., secrétaire du comité

Rédaction des lignes directrices en centres jeunesse

COMPOSITION DU COMITÉ

Louise Dépelteau, ps.éd., consultante
Claude Dessureault, ps.éd., Centre jeunesse de Montréal IU
Sylvain Daigneault, ps.éd., Centre jeunesse de Lanaudière
Brigitte Moreault, ps.éd., ACJQ (Association des centres jeunesse du Québec)

Dossier du magazine de l'Ordre

COMPOSITION DU COMITÉ

Dominique Trudel, ps.éd., coordinatrice
Isabelle Racette, ps.éd.
Anick Bayard, ps.éd.
Jonathan Bluteau, ps.éd.
Kim Archambault, ps.éd.
Renée Verville, M.A.P., Adm. A.

Rapport de l'auditeur



Yves de Carufel CPA inc.
SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ

1960, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N5
Téléphone : (450) 229-2346
Télécopieur : (450) 229-1055
Courriel: yvesdecarufel@cgocable.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux Membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2013, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ses états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Je n'avais pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Yves de Carufel, CPA inc.

Par: Yves de Carufel, CPA auditeur, CGA
Sainte-Adèle (Québec)
Le 17 mai 2013

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

FONDS

	Administration	Immobilisations	Assurance responsabilité	2013 TOTAL	2012 TOTAL (redressé)
PRODUITS					
Cotisations	1 805 728 \$	– \$	– \$	1 805 728 \$	1 478 326 \$
Admission	85 821	–	–	85 821	35 244
Publications	18 640	–	–	18 640	19 755
Activités de formation	66 965	–	–	66 965	183 816
Projet gangs de rue	9 035	–	–	9 035	11 800
Intérêts	22 596	–	–	22 596	13 709
Perte sur aliénation d'un placement	–	–	–	–	(1 768)
Ristournes	–	–	22 953	22 953	13 080
Divers	49 312	–	–	49 312	30 004
	2 058 097	–	22 953	2 081 050	1 783 966
CHARGES					
Administration (Annexe A)	857 776	45 205	–	902 981	826 907
Surveillance (Annexe B)	283 972	–	–	283 972	244 798
Affaires professionnelles (Annexe C)	179 716	–	–	179 716	184 862
Formation (Annexe D)	120 372	–	–	120 372	250 724
Promotion et communication (Annexe E)	212 341	–	–	212 341	212 055
	1 654 177	45 205	–	1 699 382	1 719 346
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES					
	403 920 \$	(45 205) \$	22 953 \$	381 668 \$	64 620 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

FONDS

	Administration	Immobilisations	Réserve	Développement de la profession	Assurance Responsabilité	2013 TOTAL	2012 TOTAL
SOLDE AU DÉBUT							(redressé)
Solde déjà établi	627 653 \$	112 502 \$	_ \$	_ \$	99 205 \$	839 360 \$	829 315 \$
Redressement (note 13)	54 575	—	—	—	—	54 575	—
Solde redressé	682 228	112 502	—	—	99 205	893 935	829 315
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	403 920	(45 205)	—	—	22 953	381 668	64 620
Affectation au fonds de réserve	(200 000)	—	200 000	—	—	—	—
Affectation au fonds de développement de la profession	(227 842)	—	—	300 000	(72 158)	—	—
Affectation aux immobilisations	(61 757)	61 757	—	—	—	—	—
SOLDE À LA FIN	596 549 \$	129 054 \$	200 000 \$	300 000 \$	50 000 \$	1 275 603 \$	893 935 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2013

	FONDS					TOTAL 2013	TOTAL 2012	Bilan d'ouverture au 1 ^{er} avril 2011
	Administration	Immobilisations	Réserve	Développement de la profession	Assurance responsabilité			
							(redressé)	
ACTIF								
À COURT TERME								
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	2 060 794 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 060 794 \$	1 375 131 \$	691 287 \$
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 5)	199 000	–	–	–	–	199 000	99 925	–
Créances (note 6)	84 489	–	–	–	–	84 489	68 728	831 053
Créances interfonds	72 158	–	200 000	300 000	–	36 604	46 288	47 734
Stocks (note 7)	34 810	–	–	–	–	34 810	21 067	45 834
Frais imputables au prochain exercice	34 810	–	–	–	–	34 810	21 067	45 834
	2 487 855	–	200 000	300 000	–	2 415 697	1 611 139	1 615 908
PLACEMENTS (note 8)	103 000	–	–	–	122 158	225 158	298 205	86 125
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	–	129 054	–	–	–	129 054	112 502	149 524
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF	902	–	–	–	–	902	1 443	1 984
	2 591 757 \$	129 054 \$	200 000 \$	300 000 \$	122 158 \$	2 770 811 \$	2 023 289 \$	1 853 541 \$
PASSIF ET ACTIF NET								
À COURT TERME								
Fournisseurs et charges à payer (note 10)	274 972 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	274 972 \$	209 837 \$	221 651 \$
Créances interfonds	500 000	–	–	–	72 158	–	–	–
Contribution à l'office des professions du Québec	54 871	–	–	–	–	54 871	44 191	41 489
Produits perçus d'avance	1 165 365	–	–	–	–	1 165 365	875 326	761 086
	1 995 208	–	–	–	72 158	1 495 208	1 129 354	1 024 226
ACTIF NET	596 549	129 054	200 000	300 000	50 000	1 275 603	893 935	829 315
	2 591 757 \$	129 054 \$	200 000 \$	300 000 \$	122 158 \$	2 770 811 \$	2 023 289 \$	1 853 541 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 14)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Denis Leclerc, ps.éd.
Président



Jean-Pierre Robin, ps.éd.
Vice-président

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	2013	2012
		(redressé)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	381 668 \$	64 620 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	45 205	50 616
Amortissement de l'autre élément d'actif	541	541
	427 414	115 777
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	346 034	893 666
	773 448	1 009 443
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(125 953)	(312 005)
Aliénation de placements	99 925	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(61 757)	(13 594)
	(87 785)	(325 599)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	685 663	683 844
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 375 131	691 287
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE À LA FIN (note 4)	2 060 794 \$	1 375 131 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2013

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment exempté de l'impôt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de l'Ordre ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par "La Capitale assurances générales" en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le Conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur ou pour combler un manque de liquidités.

Le fonds de développement de la profession présente les sommes versés dans le but de soutenir le développement de la profession dans l'optique d'assurer une plus grande qualité des services des psychoéducateurs.

Constataion des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Stocks

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

Placements

Les placements temporaires sont évalués initialement à leur juste valeur et l'évaluation ultérieure est effectuée au coût. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Les placements à long terme sont classés comme actif financier et sont évalués à la valeur comptable puisque celle-ci est comparable à sa juste valeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2013

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit:

Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	
Logiciels	5 ans
Autres	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des créances. Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

3. INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'Ordre a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'organisme pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012, ni sur son actif net à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2013	2012
Encaisse	1 132 480 \$	666 088 \$
Placements temporaires de moins de 90 jours	928 314	709 043
	2 060 794 \$	1 375 131 \$

5. PLACEMENT RÉALISABLE AU COURS DU PROCHAIN EXERCICE

	2013	2012
Obligations municipales, 1,75% (1,5% en 2012), échéant en juillet 2013 (juillet 2012 en 2012), au coût (valeur du marché: 200 687\$; 100 347\$ en 2012)	199 000 \$	99 925 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

6. CRÉANCES	2013	2012
		(redressé)
Somme à recevoir de l'OCOCOQ	38 121 \$	38 121 \$
Clients et divers	15 254	12 293
Intérêts courus	2 276	1 860
Gouvernement du Québec	28 838	16 454
	84 489 \$	68 728 \$

7. STOCKS	2013	2012
Papeterie et fournitures de bureau	36 604 \$	46 288 \$

8. PLACEMENTS	2013	2012
Obligations de banque et municipales, 2,15% (1,75% en 2012), échéant en juillet 2014 (juillet 2013 en 2012), au coût (valeur du marché: 104 590\$; 199 968\$ en 2012)	103 000 \$	199 000 \$
Fonds du programme de responsabilité professionnelle	122 158 \$	99 205 \$
	225 158 \$	298 205 \$

Les fonds du programme de responsabilité professionnelle sont constitués de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes et le fonds de prévention, gérées par "La Capitale assurances générales", portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, payables mensuellement, diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Le fonds de prévention peut être décaissé selon les besoins et les dispositions énoncés par l'Ordre.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2013		2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	24 928 \$	525 \$	24 403 \$	_ \$
Mobilier et équipement	108 173	81 494	26 679	31 236
Matériel informatique	254 922	176 950	77 972	81 266
	388 023 \$	258 969 \$	129 054 \$	112 502 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

10. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER	2013	2012
Fournisseurs et frais courus	40 713 \$	23 308 \$
Retenues à la source	2 541	–
Salaires	75 246	70 968
Taxes à la consommation	156 472	115 561
	274 972 \$	209 837 \$

11. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT	2013	2012
		(redressé)
Créances	(15 761) \$	762 325 \$
Stocks	9 684	1 446
Frais imputables au prochain exercice	(13 743)	24 767
Fournisseurs et charges à payer	65 135	(11 814)
Contribution à l'Office des professions du Québec	10 680	2 702
Produits perçus d'avance	290 039	114 240
	346 034 \$	893 666 \$

12. RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5% des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 35 022\$ (28 867\$ en 2012) et 5 093\$ (4 593\$ en 2012) respectivement.

13. REDRESSEMENT

Un redressement a été effectué afin de tenir compte de la décision de Revenu Québec, suite à un avis d'opposition déposé par le Conseil Interprofessionnel du Québec, de modifier le taux de cotisation de l'Ordre au Fonds des Services de santé qui était de 4,26% à 2,7%. L'Ordre avait comptabilisé dans l'exercice précédent la cotisation de Revenu Québec pour le montant supplémentaire résultant du changement de taux de 2,7% à 4,26% de même que les intérêts et pénalités s'y rapportant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 30 septembre 2020. Les loyers minimaux de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour les cinq prochains exercices se terminant le 31 mars sont les suivants:

2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants
120 544 \$	126 129 \$	130 255 \$	134 381 \$	134 381 \$	335 954 \$

Ces montants représentent 60,4% du loyer total mensuel.

Location d'un copieur

L'Ordre s'est engagé conjointement avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec dans un contrat de location pour deux copieurs pour un montant total de 39 798\$, remboursable en 22 versements trimestriels de 1 809\$ échéant en novembre 2015. Le solde de l'engagement pour l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, excluant les taxes, au 31 mars 2013 est de 9 045\$.

Location d'un timbreur et d'une balance postale

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 21 120\$, remboursable en 22 versements trimestriels de 960\$ échéant en janvier 2015. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2013 est de 6 720\$.

Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers pour un montant total de 39 000\$, remboursable en 39 versements mensuels de 1 000\$ échéant en décembre 2013. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2013 est de 9 000\$.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances. De plus, l'Ordre ne s'expose à aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre n'est pas exposé à ce risque, principalement à cause des sommes importantes détenues dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère ses excédents de liquidité en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, les revenus d'intérêts ne représentent pas un produit important pour l'Ordre.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

FONDS

	Administration	Immobilisations	Assurance responsabilité	2013 TOTAL	2012 TOTAL
					(redressé)
ANNEXE A – ADMINISTRATION					
Salaires	406 639 \$	– \$	– \$	406 639 \$	402 800 \$
Avantages sociaux	67 415	–	–	67 415	56 806
Frais de représentation et de déplacements	3 861	–	–	3 861	4 353
Frais de perfectionnement	9 452	–	–	9 452	14 550
Loyer et aménagements	106 676	–	–	106 676	105 121
Taxes et assurances	3 069	–	–	3 069	3 585
Impression	31 017	–	–	31 017	17 349
Photocopieur	3 765	–	–	3 765	3 233
Frais de courrier	25 080	–	–	25 080	13 043
Télécommunications	24 943	–	–	24 943	24 131
Entretien et équipement de bureau	1 505	–	–	1 505	4 095
Fournitures de gestion informatisée	3 330	–	–	3 330	2 913
Frais de programmation	18 491	–	–	18 491	10 955
Fournitures de bureau	1 092	–	–	1 092	1 129
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	52 837	–	–	52 837	34 956
Divers	3 099	–	–	3 099	1 055
Honoraires professionnels	45 425	–	–	45 425	30 663
Frais du comité exécutif et Conseil d'administration	31 761	–	–	31 761	27 417
Cotisations à d'autres associations	17 676	–	–	17 676	17 199
Abonnements et documentation	643	–	–	643	938
Amortissement des améliorations locatives	–	525	–	525	–
Amortissement du matériel informatique	–	35 709	–	35 709	41 792
Amortissement du mobilier et équipement	–	8 971	–	8 971	8 824
	857 776 \$	45 205 \$	– \$	902 981 \$	826 907 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

FONDS

	Administration	Immobilisations	Assurance responsabilité	2013 TOTAL	2012 TOTAL
ANNEXE B - SURVEILLANCE					
ADMISSION					
Salaires	72 605 \$	_ \$	_ \$	72 605 \$	54 239 \$
Avantages sociaux	8 921	_	_	8 921	7 981
Frais généraux	7 325	_	_	7 325	5 013
	88 851	_	_	88 851	67 233
INSPECTION PROFESSIONNELLE					
Salaires	42 536	_	_	42 536	45 050
Avantages sociaux	7 457	_	_	7 457	6 713
Honoraires	40 380	_	_	40 380	48 634
Frais de représentation et de déplacements	7 310	_	_	7 310	11 044
Frais généraux	3 595	_	_	3 595	4 271
	101 278	_	_	101 278	115 712
BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE					
Salaires	8 958	_	_	8 958	8 933
Avantages sociaux	1 779	_	_	1 779	1 774
Honoraires	41 759	_	_	41 759	32 252
Frais de représentation et de déplacements	4 015	_	_	4 015	6 902
Frais généraux	4 617	_	_	4 617	2 315
Frais juridiques	32 715	_	_	32 715	9 677
	93 843	_	_	93 843	61 853
	283 972 \$	_ \$	_ \$	283 972 \$	244 798 \$
ANNEXE C - AFFAIRES PROFESSIONNELLES					
Salaires	114 723 \$	_ \$	_ \$	114 723 \$	115 499 \$
Avantages sociaux	17 823	_	_	17 823	15 447
Frais de représentation et de déplacements	2 429	_	_	2 429	1 686
Projet gangs de rue	6 842	_	_	6 842	16 129
Frais généraux	98	_	_	98	277
Frais des comités	7 476	_	_	7 476	6 604
Maintien du répertoire d'outils	30 325	_	_	30 325	29 220
	179 716 \$	_ \$	_ \$	179 716 \$	184 862 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

FONDS

	Administration	Immobilisations	Assurance responsabilité	2013 TOTAL	2012 TOTAL
ANNEXE D – FORMATION					
Salaires	42 128 \$	_ \$	_ \$	42 128 \$	42 515 \$
Avantages sociaux	7 384	_	_	7 384	6 942
Frais de déplacements	4 219	_	_	4 219	4 377
Frais du colloque	52	_	_	52	96 024
Formation continue	66 589	_	_	66 589	100 866
	120 372 \$	_ \$	_ \$	120 372 \$	250 724 \$
ANNEXE E – PROMOTION ET COMMUNICATION					
Salaires	100 021 \$	_ \$	_ \$	100 021 \$	97 707 \$
Avantages sociaux	15 042	_	_	15 042	13 756
Frais de représentation et de déplacements	841	_	_	841	119
Participation aux salons	1 325	_	_	1 325	902
Promotion et publicité	18 870	_	_	18 870	29 563
Publications	27 180	_	_	27 180	21 663
Autres publications	48 587	_	_	48 587	48 345
Site internet partie membres	475	_	_	475	_
	212 341 \$	_ \$	_ \$	212 341 \$	212 055 \$

é • Présence • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence
rtenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Réalisations • Appartenance •
ent • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Sout
• Présence • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence
ance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Fierté • Présence • Réalisations •
s • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Réalisations • Appart
sance • Réalisations • Appartenance • Ensemble • Rayonnement • Soutien • Équilibre • Fierté • Présence • Fie



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3M 3E2
Téléphone : 514 333-6601 ou 1 877 913-6601
www.ordrepsed.qc.ca